



PROGRAMME

LOI DE TRANSFORMATION DE LA FONCTION PUBLIQUE

PANORAMA DES PRINCIPALES MESURES



CO-ORGANISÉ PAR :



ASSOCIATION
DES MAIRES
DU HAUT-RHIN



Cdg 68
Centre de Gestion
de la Fonction Publique
Territoriale du Haut-Rhin

Avec près de 100 articles, la loi de transformation de la fonction publique, définitivement adoptée fin juillet, concerne de nombreux domaines du statut de la fonction publique territoriale : évolution des instances de dialogue social, élargissement du recours aux contractuels, déontologie, discipline, mobilité et évolution, égalité professionnelle, handicap...

La gestion des ressources humaines dans les collectivités territoriales va être rapidement être impactée par ces nouvelles mesures législatives, notamment en matière de recrutement, de mobilité professionnelle et de dialogue social.

L'Association des Maires du Haut-Rhin (AMHR), le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) et le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin (CDG68) vous proposent 3 séances d'information destinées à vous présenter les principales dispositions de ce texte et leurs implications. Ces rencontres s'adressent tant aux élus, qu'aux directeurs généraux de services, aux directeurs, responsables et/ou gestionnaires RH.

Il nous semblait important que vous puissiez être informés très tôt de ces évolutions législatives, sans attendre la publication des décrets d'application et des ordonnances qui devraient intervenir dans les prochains mois. Au moment de la sortie de ces textes, des réunions thématiques complémentaires vous seront alors proposées.

⦿ 13h30 / 14h00 : [Accueil des participants](#)

⦿ 14h00 / 17h00 : [Dialogue social et évolution des instances](#)

La loi de transformation de la fonction publique modifie en profondeur le fonctionnement des instances représentatives de la fonction publique : création d'un comité social territorial (CST) en remplacement du CT et du CHSCT, réforme du champ de compétences des CAP, réforme des CCP. Présentation des principales mesures.

[Transformation et simplification de la gestion des RH](#)

La loi de transformation de la fonction publique étend les cas de recours aux contractuels de droit public au sein des collectivités territoriales (contrat de projet, élargissement des cas de recours au contrat sur emploi permanent dans toutes les catégories).

Fonctionnaires privés d'emploi suite à une suppression de poste, création d'un mécanisme de rupture conventionnelle, rémunération des contractuels, régime indemnitaire, discipline, ...Focus sur ces évolutions.

[Simplification du cadre de gestion](#)

Détachement d'office en cas d'externalisation de services, suppression progressive des régimes dérogatoires à la durée légale du temps de travail (1607 heures), uniformisation des autorisations d'absence liées à la parentalité et à l'occasion de certains événements familiaux, évolution du droit de grève, création d'un congé de proche aidant, suppression de la Commission de déontologie au profit de la HATVP, ...

Un verre de l'amitié sera servi à l'issue.